

Examens médicaux obligatoires de l'enfant jusqu'à 16 ans

“

Suite aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, le nouveau calendrier des examens obligatoires de l'enfant propose 20 consultations jusqu'à 16 ans (2).

17 de ces examens sont à réaliser avant la 6ème année.

Il y a 211 139 enfants de moins de 5 ans dans la région des Pays de la Loire, soit une moyenne de plus de 60 enfants par médecin généraliste (1).

“

COTATION

Les 20 consultations obligatoires [sont prises en charge à 100% en tiers payant](#).

Ces consultations sont facturées selon 4 codes différents en fonction de l'âge de l'enfant et selon 2 modes de prise en charge : le risque maternité jusqu'à 12 jours puis le risque maladie. [Pour toutes les consultations après le 12ème jour, il ne faut plus facturer au risque maternité.](#)

Les 3 consultations COE donnent lieu à la rédaction d'un [certificat médical à adresser à la PMI](#).

[Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous ici.](#)

Examens obligatoires de l'enfant <i>(Arrêté du 26 février 2019 relatif au calendrier des examens médicaux obligatoires de l'enfant)</i>	Âge de l'enfant	Facturation MG	Risque
1• Dans les huit jours qui suivent la naissance	0 à 8 jours	COE (46 €)	Maternité
2• Au cours de la deuxième semaine	8 à 12 jours	G + MEG (30 €)	
	13 ou 14 jours	COD (30 €)	Maladie
3• Avant la fin du premier mois	de 2 semaines à 1 mois		
4• Au cours du deuxième mois	1 mois		
5• Au cours du troisième mois	2 mois		
6• Au cours du quatrième mois	3 mois		
7• Au cours du cinquième mois	4 mois		
8• Au cours du sixième mois	5 mois		
9• Au cours du neuvième mois	8 mois		
10• Au cours du douzième mois	11 mois	COD (30 €)	
11• Au cours du treizième mois	12 mois		
12• Entre seize et dix-huit mois	16, 17 ou 18 mois	COD (30 €)	
13• Au cours du vingt quatrième ou du vingt cinquième mois	23 ou 24 mois		COE (46 €)
14• Au cours de la troisième année	2 ans		
15• Au cours de la quatrième année	3 ans		
16• Au cours de la cinquième année	4 ans	COD (30 €)	
17• Au cours de la sixième année	5 ans		
18• Entre 8 et 9 ans	8 - 9 ans	COB (25 €)	
19• Entre 11 et 13 ans	11 - 13 ans		
20• Entre 15 et 16 ans	15 - 16 ans		

Facturation en tiers payant :

- Feuille de Soins Electronique : le professionnel positionne au niveau de son logiciel le tiers payant.
- Feuille de Soins Papier : le professionnel indique « L'assuré n'a pas payé la part obligatoire ».

INDICATIONS

Ces 20 examens ont pour objet :

- la surveillance de la croissance staturo-pondérale (évolution du poids et de la taille en fonction de l'âge) et du développement physique,
- la surveillance psychomotrice,
- la surveillance affective de l'enfant,
- le dépistage précoce des anomalies ou déficiences,
- et la pratique des vaccinations.

Ils permettent également de collecter, de façon anonyme, des données à des fins statistiques et épidémiologiques (4).

On doit retrouver dans le dossier médical patient (et le carnet de santé de l'enfant) :

- **la taille, le poids, un résumé de l'examen clinique et le résultat des dépistages réalisés avant ou pendant la consultation.**

AIDE PRATIQUE

LE CONSEIL EN +

A partir du 13^{ème} jour et jusqu'aux 5 ans révolus, toutes les consultations de l'enfant hors consultations obligatoires sont facturées avec la majoration MEG. Elles sont prises en charge au titre du risque maladie à hauteur de 70% comme les autres actes.

RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

- (1) *Données SNDS 2017, tous régimes (exploitation Caisse d'Assurance Maladie de Loire-Atlantique)*
- (2) [Recommandations HSCP, carnet de santé de l'enfant](#)
- (3) [Circulaire 32/2019 de l'Assurance Maladie](#)
- (4) [Recommandations HAS](#)



OMNIPrat

Simple, fiable, rapide : OMNIPrat.org,
votre outil d'aide à la pratique en médecine générale

Proposé par l'Union Régionale des Médecins Libéraux
et l'Assurance Maladie des Pays de la Loire